

La Guilde Européenne du Raid

Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique
Siège Social : 7, rue Pasquier - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017



Aux Adhérents,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association La Guilde Européenne du Raid relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les deux dernières pages de l'annexe qui décrivent les modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources, liées à l'application du règlement CRC 2008-12 ;
- la note de l'annexe relative aux valorisations qui précise les modalités de valorisation du travail volontaire réalisé par les bénévoles et les volontaires dans le cadre de missions organisées par l'association.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Comme présenté au niveau des notes « II – Provision pour risques et réattribution » et « II – Provision pour charges », votre Association constitue des provisions pour couvrir les risques liés à ses activités. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les

risques, sur une revue des risques identifiés et sur leur documentation et sur la revue des estimations retenues.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans les dernières pages de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC 2008-12 et ont été correctement appliquées.
- Nous nous sommes également assurés de la conformité aux normes comptables et aux pratiques du secteur associatif des modalités d'évaluation retenues par la Guilde en matière d'évaluation du volontariat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 mai 2018



IDF Expertise & Conseil
Représenté par
Eric Chapus

GUILDE EUROPEENNE DU RAID

BILAN DE L'EXERCICE 2017

ACTIF	2017		2016		PASSIF
	2016	2017	2016	2017	
Immobilisations corporelles (restant à amortir)	2 910	4 292			Fonds associatif 163
Immobilisations financières (dépôt et cautionnement)	71 633	79 155			Report à nouveau 115 878
TOTAL VALEURS IMMOBILISÉES	74 543	83 447			Résultat de l'exercice 49 571
Créances d'exploitation Produits à recevoir	312 076	562 170			TOTAL FONDS PROPRES 165 613
Autres créances Créances fiscales	2 654	2 820			Provision pour risques et réattribution 43 070
Débiteurs divers - avoirs	16 303	6 468			Provision pour charges 28 564
TOTAL	331 033	571 458			Dettes d'exploitation 1 281 925
Valeurs mobilières	1 488 395	2 220 235			Charges à payer échues 309 290
Banques	938 360	1 088 412			Bourses, dons, cofinancements à reverser 972 635
Caisses	510	89			Dettes fiscales et sociales 88 303
TRÉSORERIE DISPONIBLE AU 31/12	2 427 266	3 308 737			Créiteurs divers 140 894
Comptes de régularisation d'actif Charges constatées d'avance	9 736	29 929			TOTAL 1 582 757
TOTAL	2 842 578	3 993 571			Compte de régularisation de passif Produits constatés d'avance 1 094 208
					TOTAL 2 842 578
					3 993 571

le 07/05/2018

GUILDE EUROPÉENNE DU RAID

Compte de résultat
2017

CHARGES	REALISE 2016	REALISE 2017	PRODUITS	REALISE 2016	REALISE 2017
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats	20 140,42	19 149,77	Ventes de marchandises	1 909,56	1 561,3
Services extérieurs			Prestations de services	36 562,93	48 430,45
Locations	100 169,45	144 729,10	Subventions d'exploitation	3 536 657,46	4 216 752,66
Entretien et réparation	25 436,60	15 030,09	Cofinancements privés	600 022,31	866 655,60
Assurances	22 085,57	19 661,21	Cofinancements publics	2 066 035,09	2 199 145,55
Honoraires et rémunérations intermédiaires	127 115,55	199 979,77	Cofinancements européens	469 231,12	952 877,65
Publicité, impression	16 717,29	56 473,62	Cofinancements collectifs (territoriales)	201 568,94	197 669,56
Transport, restauration, hébergement	626 046,36	76 480,80	Collectes (parrainages, dons, bourses)	954 625,76	819 975,99
Téléphone et affranchissement	35 545,63	85 361,87	Collations	17 966,00	16 290,00
Autres	33 492,57		Autres produits	1 795,37	9 121,18
Impôts et taxes sur rémunération	64 372,09	72 834,15			
Autres	1 890,00	1 462,00			
Charges de personnel	988 801,09	1 126 144,90			
Autres charges de gestion courante	2 430 752,39	2 561 111,94			
Parrainages, dons, bourses	867 557,05	865 299,01			
Programmes de développement	195 192,57	244 287,68			
Subvention européenne reversée aux partenaires	290 726,75	434 618,27			
VSI	1 077 620,47	1 022 078,14			
Autres	19 655,55	24 927,84			
Provision pour risques et répartition	8 100,00	57 092,50			
Provision pour charges	5 893,57	29 553,00			
Dotations aux amortissements	7 338,59	4 485,23			
Total charges d'exploitation	4 523 945,37	5 160 392,38	Total produits d'exploitation	4 549 717,10	5 112 151,48
CHARGES FINANCIERES	11 660,58	8 003,01	PRODUITS FINANCIERS	27 659,16	40 037,41
Éléments d'actifs cédés			Produits de cession d'éléments d'actifs		
Charges sur exercices antérieurs	278,84	45 614,53	Autres produits exceptionnels	8 100,00	270 665,00
Charges exceptionnelles sur l'exercice		435 532,50	Reprise sur provision /risques et charges	0,00	221 723,82
Provision reversement aides CFE et animation réseau VSI					26 000,00
Total charges exceptionnelles	278,84	481 147,03	Total produits exceptionnels	8 100,00	518 708,82
IMPOT SUR LES SOCIETES	0,00	0,00			
Total des charges	4 535 904,79	5 649 542,42	Total des produits	4 585 476,26	5 670 857,71
Solde créditeur / excédent	49 571,47	21 355,29	Solde débiteur / perte		
TOTAL GENERAL	4 585 476,26	5 670 897,71	TOTAL GENERAL	4 585 476,26	5 670 857,71
Contributions volontaires en nature	2 578 130,71	2 659 502,78	Contributions volontaires en nature	2 578 130,71	2 659 502,78
Apport compléments lauréats AMP	647 283,00	601 400,00	Apport compléments lauréats AMP	647 283,00	601 400,00
et des contributions et apports compléments lauréats	3 225 413,71	3 260 902,78	contributions et apports compléments lauréats	3 225 413,71	3 260 902,78
	7 810 889,97	8 931 800,49		7 810 889,97	8 931 800,49

GUILDE EUROPÉENNE DU RAID

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2017

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

➤ ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice est positif de +21 355€. Ce résultat permet la poursuite du renforcement des fonds propres de la Guilde qui s'élèveront à 186 968€.

La Guilde européenne du Raid a par ailleurs poursuivi en 2017 son cycle triennal (2016-2018) dans le cadre d'une convention avec l'AFD pour le financement de Micro-Projets.

Le programme européen VolinHA qui avait débuté le 1^{er} septembre 2015 s'est achevé au 31 août 2017.

Une convention avec le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) comme partenaire principal a été conclue, pour une durée de 2,5 ans, pour développer le programme de recyclage des déchets électroniques au Cameroun.

Le résultat de l'exercice tient compte d'aides exceptionnelles versées par le Fonjep. Ces aides ont fait l'objet de provisions au 31 décembre 2017 selon des modalités précisées page 2 de la présente annexe.

➤ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Il n'y a pas eu un changement de méthode lors de cet exercice.

La date de clôture des exercices est fixée au 31 décembre.

II - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

BILAN ACTIF

Immobilisations

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice ont été inscrites à l'actif pour leur prix d'achat net, déduction faite le cas échéant des escomptes de règlement.

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement par tiers sur 3 ans.

La valeur brute des immobilisations s'élève à 65 881€, pour laquelle il reste 4 292€ à amortir. Les immobilisations sont essentiellement composées de matériels informatiques et de télécommunication.

Les immobilisations financières (79 155€) correspondent aux dépôts de garanties versés par l'association pour les locaux.

Produits à recevoir

Ils s'élèvent à 562 170€ au 31 décembre 2017. Ils concernent notamment :

- Le volontariat, pour 147 168€ attendus des associations en remboursement des cotisations CFE du 4^o trimestre 2017 et des cotisations Verspieren du 4^o trimestre 2017.
- Le solde de la subvention accordée par la ville de Dijon pour le festival annuel du film d'aventure : 48 750€.
- Le solde de financement du Fonjep pour 69 677€
- Le versement du solde des subventions européennes pour le programme VolinHA (114 412€) et pour le programme Déploiement 1 (9 035€)
- Le solde regroupe des sommes diverses à recevoir, dont quelques factures non encaissées au 31 décembre 2017, dont la CHD pour 35 913€, ainsi que des recettes reversées par la plateforme Hello Asso pour le programme Volontariat d'initiation pour 98 899€.

Créances fiscales

D'un montant de 2 820€ correspondant à un crédit de TVA à fin décembre 2017.

Exigibilité des créances

Toutes les créances ont une échéance inférieure à 1 an.

Trésorerie

Elle est principalement composée de plusieurs placements en assurance vie de 2 190 213€, d'un nantissement auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 30 021€ et de placements bancaires au Crédit mutuel sur plusieurs supports pour un total de 778 999€ pour lesquels sont comptabilisés sur l'exercice des intérêts connus à la clôture de l'exercice.

Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 29 929€. Il s'agit essentiellement de charges afférentes au programme Déploiement 1 du Pôle Europe, des chèques déjeuners et des loyers et charges locatives pour le siège pour janvier 2018.

BILAN PASSIF

Fonds propres associatifs

Ils s'élèvent à 165 613 €, après affectation du résultat de l'exercice 2016 approuvé par l'assemblée générale du 17 mai 2017 et avant prise en compte du résultat de l'exercice de 21 355€.

Provision pour risques et réattributions

Elle s'élève à 415 088€. Il s'agit principalement d'une provision pour réattribution des aides exceptionnelles du Fonjep (338 748€), d'une provision pour risques et réattribution de soldes de dotations AMP de 25 771 € après dotation de (8 700€) sur l'exercice, d'une provision pour la création d'une caisse pour risques VSI (48 393€),

Provision pour charges

Elles s'établissent à 154 902€. Il s'agit de la provision pour indemnités de fin de carrière, pour 58 117€ après dotation 29 553€ sur l'exercice, correspondant aux indemnités acquises sur l'exercice 2017 en application des nouvelles dispositions légales, ainsi que d'une provision pour l'animation du réseau des VSI (48 393€), et une provision pour le traitement des redistribution des aides exceptionnelles (48 393€)

Dettes d'exploitation

Elles s'élèvent à 1 570 061 € et comprennent principalement :

- les charges à payer de 495 340€ qui correspondent à celles de l'exercice écoulé et sont provisionnées car elles n'étaient pas payées au 31/12/2017, à savoir essentiellement : CFE du 4T17 (107 168€), et VERSPIEREN du 4T 2017 (40 000€), les assurances pour les missions courtes (2 300€), les assurances 4T17 et formation pour Service Civique (32 000€), les primes de réinstallation VSI (44 400€), les provisions pour impôts sur produits financiers (12 572€), les charges à payer liées à l'AMP (9 989€), aux PV/MICA (83 589€), au VSI et Service Civique (8 602€) une charge à payer pour reversements de subventions aux partenaires des programmes européens (96 292€), une charge à payer liée à la sortie du programme Ecuasol (37 590€) et les autres charges liées à l'Administration Centrale (20 836€)
- les bourses, dons et cofinancements à reverser pour 1 074 721€
Ce montant à reverser se décompose comme suit :

Bourses AMP	932 214€
Cofinancements associations	123 439€
Bourses Aventure	11 804€
Diverses bourses	4 744€
Dons	2 519€

Les dettes fiscales et sociales

D'un montant de 136 541€, elles concernent les provisions pour congés payés, les charges sociales afférentes, une provision de 14 025€ pour primes collectives et individuelles sur le résultat de l'exercice 2017 et la taxe sur les salaires pour 3 707€.

Produits constatés d'avance au 31 décembre

D'un montant de 1 528 335€, ils sont liés notamment :

- aux subventions européennes (466 636€) reçues dans le cadre des programmes : Déploiements 1et2 (106 603€), SVE et Easy (15 113€), EV4USO (161 418€) et EV4UHO (183 502€)
- à la tranche 2 du triennal AMP concernant l'année 2018 (930 749€)
- à des dons reçus pour les départs en missions en 2018 (15 268€)
- à des fonds reçus liés au programme d'urgence d'Irak (97 058€)
- à des fonds reçus pour soutenir notre programme de recyclage au Cameroun (11 733€)
- à des dons reçus pour soutenir les projets Polar Kid et Des Ailes pour la Science (2 580€)
- à des dons non encore affectés à des projets (4 310€)

Echéance des dettes

Toutes les dettes sont normalement à échéance inférieure à 1 an.

EFFECTIF DE L'ASSOCIATION

Il était composé de 24 salariés au 31 décembre 2017.

ENGAGEMENTS HORS BILAN FINANCIERS ET AUTRES

Engagements financiers :

- Caution donnée : néant
- Caution reçue :
 - 30 000 € du Crédit Mutuel au titre de la garantie financière « Organisateur de voyages ». Cette caution est elle-même garantie au Crédit Mutuel par un nantissement de titres.
 - 60 000 € du Crédit Mutuel au titre de la garantie financière donnée au bailleur de nos locaux loués au numéro 7 rue Pasquier, 75008 Paris.

VALORISATIONS

L'exercice 2017 est le cinquième tenant compte de la méthode de valorisations approuvée par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2014.

Le montant des valorisations pour l'exercice 2017 s'établit à 2 659 503€ en hausse de 81 373€ par rapport à l'exercice précédent. La méthode de valorisation pour chacun de pôles a été strictement identique à celles retenues pour les exercices précédents.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES - LA GUILDE EUROPEENNE DU RAID

Exercice 2017

EMPLOIS	Emplois de N Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice					
Missions sociales					
Actions réalisées directement	3 881 020	623 654	Ressources collectées auprès du public non affectées	16 290	16 290
Versements à d'autres organismes Dons envoyés pour opérations à l'étranger	824 722	99 287	Ressources collectées auprès du public affectées	722 941	722 941
Frais de recherche de fonds	0		Autres fonds privés	963 895	
Frais de fonctionnement	943 800	41 966	Subventions et concours publics	3 349 893	
			Autres produits d'exploitation	60 380	
			Produits financiers	38 790	
			Autres produits exceptionnels	492 709	
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	5 649 542	764 907	TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	5 644 898	739 231
Dotations aux provisions			Reprises	26 000	
Engagements à réaliser sur ressources affectées			Report des ressources		
Total charges	5 649 542		Variation des fonds dédiés		0
Excédent	21 355		Total produits	5 670 898	
			Insuffisance		
TOTAL GENERAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	5 670 898	764 907	TOTAL GENERAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	5 670 898	739 231
Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public					
Neutralisation des Dot. Amis VNC					
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		764 907	Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		764 907
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		0
Frais de recherche de fonds	3 260 903		Bénévolat / prestations en nature/dons en nature	3 260 903	
Frais de fonctionnement et autres charges			Total	3 260 903	
Total	3 260 903				
					8 931 800

ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES **Exercice 2017**

Le compte d'emploi des ressources est établi selon les principes dictés par l'article 4 de la loi 91-772 du 7 août 1991 et l'arrêté du 30 juillet 1993. Il fait ressortir l'origine des différentes ressources annuelles de l'association et leurs affectations en emplois.

Le règlement CRC 2008-12 homologué par arrêté du 11 décembre 2008 prévoit désormais un cadre normalisateur qui est appliqué pour la première fois à l'exercice 2009/2010.

Le compte d'emploi annuel des ressources est présenté en dernière page de la présente annexe.

Les données présentées dans le compte d'emploi annuel des ressources sont majoritairement issues directement de la comptabilité générale et/ou analytique de l'association. De façon plus marginale, des clés de répartition ont pu être utilisées afin de ventiler les dépenses au niveau des emplois.

LES EMPLOIS

Le Compte d'Emploi des Ressources est établi en adéquation avec les éléments du Compte de résultat pour donner :

- Une information globale de l'ensemble des emplois et des ressources de l'exercice
- L'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public

La majorité des coûts est affectée directement à l'une des rubriques du Compte d'Emploi des Ressources (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement) à partir de la comptabilité analytique de l'association.

Pour les Emplois annuels totaux, sont identifiés également les dotations aux provisions et, le cas échéant, les engagements à réaliser sur ressources affectées. Les Contributions Volontaires en nature ne font plus partie intégrante des Missions Sociales mais sont présentées à part en bas du tableau.

Missions Sociales

Les missions sociales sont définies dans les statuts de l'association. Elles visent ainsi toutes les activités ayant trait à la préparation, la réalisation et l'exploitation de voyages sur objectifs, raids de découverte et missions, contribuant :

- à la formation des jeunes, par l'aventure et l'expérience vécue ;
- aux actions de solidarité internationale avec les populations en difficulté, par des projets humanitaires et de développement ;
- à l'action culturelle et à la connaissance scientifique.

Les dépenses affectées aux missions sociales regroupent l'ensemble des charges engagées pour chacune des missions sociales, en conformité avec l'objet statutaire ci-dessus rappelé de l'association.

En ce qui concerne spécifiquement les charges liées aux ressources collectées auprès du public, elles sont réparties en :

- **Actions réalisées directement**

Il s'agit des frais liés aux missions de courte durée à l'étranger des volontaires. Ils comprennent essentiellement :

- les billets d'avion et les frais relatifs à la réalisation de l'action sur place (achats de matériels et de fournitures...) qui sont financés par les fonds collectés par les volontaires
- Les salaires des personnels affectés à ces missions et de ceux des personnels de l'association en charge du suivi de ces missions.

- **Versement à d'autres organismes**

Il s'agit des dons et parrainages collectés envoyés à des associations locales en Equateur pour venir en aide aux populations défavorisées.

Frais de Recherche de Fonds

Ces coûts ne sont pas identifiés en comptabilité analytique dans la mesure où il n'y a pas à proprement parler de recherche de fonds auprès du grand public.

Des courriers sont adressés aux donateurs existants en vue de leur fidélisation mais il n'y a pas vraiment de prospection pour trouver de nouveaux donateurs.

Les frais de traitement des dons (édition et envoi des reçus fiscaux, fournitures et frais d'affranchissement) ne sont pas quantifiés, ni le temps passé par les salariés et les bénévoles.

Les frais de fonctionnement de l'association

Les frais de fonctionnement de l'association englobent :

- les frais du siège : frais de structure tels que loyers, entretien, assurances, télécommunications, fournitures, etc.
- les frais d'information : frais du site web, de la lettre mensuelle de l'association « actions » et de sa revue « aventure »
- les charges exceptionnelles
- les charges financières
- les salaires de la direction générale et de la gestion

Les frais de fonctionnement spécifiques correspondent aux ressources collectées auprès du public qui ne sont pas affectées.

Engagements à réaliser sur ressources affectées

Par dérogation au plan comptable associatif, l'association ne comptabilise en compte de résultat que les produits se rapportant aux dépenses engagées : ainsi les produits se rapportant à des dépenses qui restent à engager sur des projets définis sont comptabilisés au passif du bilan en produits constatés d'avance.

Contributions en Nature

Elles englobent :

- Les valorisations des programmes de la Guilde,
- Le prêt de salles et de matériel vidéo pour nos réunions,
- La mise à disposition de salles de cinéma pour notre festival,
- Du temps donné par des bénévoles (animation, interventions lors de nos sessions de formation ou travail administratif au siège),
- Des articles et des photos fournis gratuitement pour nos revues,

LES RESSOURCES

Comme pour les Emplois, les Ressources sont affichées en deux colonnes :

- les Ressources Collectées sur 2017
- le Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017.

Le « Suivi des Ressources Collectées auprès du public » correspond à l'ensemble des ressources issues de la collecte privée.

Les Contributions Volontaires en Nature sont affichées à part en bas du tableau.

On distingue les dons affectés des non affectés. L'affectation intervient au moment du don selon la demande précisée par le donateur, sans possibilité de réaffectation, sauf accord au préalable de celui-ci.

Ressources collectées auprès du public non affectées

Il s'agit des dons reçus pour soutenir l'action de l'association dans son ensemble (dons de soutien « Priorité Jeunesse ») ainsi que des cotisations des adhérents.

Ressources collectées auprès du public affectées

Elles regroupent les dons reçus des volontaires pour financer leur mission (voyages de courte durée et Pôle voyage) ainsi que les dons reçus principalement pour les parrainages en Equateur.

Autres fonds privés

Les «Autres Fonds privés» recouvrent :

- Les fonds collectés dans le cadre de partenariat avec des entreprises. Ces fonds font l'objet d'un accord spécifique entre l'association et l'organisme privé qui détermine la nature du soutien. Il peut s'agir d'une dotation à un projet spécifique, comme du soutien d'une entreprise pour l'envoi en mission de ses salariés volontaires.
- Les fonds reçus des associations membres en remboursement des cotisations sociales que la Guilde règle pour leurs volontaires.

Subventions et concours publics

Les «Subventions et concours publics» comprennent l'ensemble des ressources issues de la recherche de fonds publics. Elles se décomposent en deux parties :

- un financement des dépenses directes du projet
- un pourcentage – variable selon le bailleur de fonds – contribuant aux frais administratifs de l'association.

Autres Produits d'exploitation

Ils concernent diverses activités de la Guilde (inscriptions à ses formations, achat de publicité dans sa revue, droits d'auteurs, vente de livres...).

Produits financiers

Ils comprennent les intérêts bancaires sur placements.

Contributions Volontaires en nature:

Sont les mêmes que celles mentionnées dans les colonnes « emplois »